



Fontenav le 19 mai 2022

**Annexe I**

**Objet : règlement des factures**

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le règlement de vos factures de cantine et/ou de garderie, nous vous proposons désormais un nouveau moyen de paiement : **le prélèvement automatique.**

*Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.*

Si vous optez pour ce mode de paiement, vous voudrez bien compléter la demande d'autorisation de prélèvement ci-jointe (les 2 parties) sans oublier d'y apposer votre signature. Vous nous en ferez retour accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP) au format BIC IBAN, avec le dépôt du dossier d'inscription périscolaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Marie Catherine GRZELCZYK

